

REMISE DES NOTES ET BULLETINS

Rencontres parents

2025-2026



Rencontres d'information pour les parents:

28 août 2025 17h30 à 18h15; 1^{ère} et 2^e années
18h30 à 19h30; Préscolaire

11 septembre 2025 17h30 à 18h15; 3^e et 4^e années
18h15 à 19h00; 5^e et 6^e années

Assemblée générale des parents: 11 septembre 2025 à 19h15

Première communication (Mi-1 ^{re} étape)		
Date approximative de la remise aux parents	Forme et contenu	Date limite de remise des notes
15 octobre 2025	Primaire : Sur Mozaik Portail Préscolaire : Sur Mozaik Portail	10 octobre 2025 à 08h
Deuxième communication (1 ^{re} étape) FIN d'étape : 13 novembre 2025 (50 jours)		
Date approximative de remise aux parents	Forme et contenu	Date limite de remise des notes
20 novembre 2025 par le Portail-parents <u>Rencontres de parents :</u>	Bulletin informatisé : Les notes sont entrées sur Mozaik Portail	17 novembre 2025 à 16h
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 20 novembre en soirée ▪ 21 novembre en matinée 		
Troisième communication (2 ^e étape) FIN d'étape : 27 février 2026 (61 jours)		
Date approximative de remise aux parents	Forme et contenu	Date limite de remise des notes
13 mars 2026 par le Portail-parents <u>Rencontres individuelles;</u> <i>pour élèves qui présentent des difficultés</i>	Bulletin informatisé : Les notes sont entrées sur Mozaik Portail	09 mars 2026 à 16h
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 19 mars en soirée ▪ 20 mars en matinée 		
Quatrième communication (3 ^e étape) FIN d'étape : 23 juin 2026 (69 jours)		
Date approximative de la remise aux parents	Forme et contenu	Date limite de remise des notes
3 juillet 2025 par le Portail-parents)	Bulletin informatisé : Les notes sont entrées sur Mozaik Portail	26 juin 2025 à 12h

Régime pédagogique:

Article 29. Afin de renseigner les parents de l'élève sur ses apprentissages et son comportement, l'école leur transmet une communication écrite autre qu'un bulletin au plus tard le 15 octobre.
D. 651-2000, a. 29; D. 488-2005, a. 9; D. 712-2010, a. 6.

Article 29.1. Afin de renseigner les parents de l'élève sur son cheminement scolaire, l'école leur transmet un bulletin à la fin de chacune des 3 étapes, suivant la forme prescrite aux annexes IV à VII. Ceux-ci sont transmis au plus tard le 20 novembre pour la première étape, le 15 mars pour la deuxième étape et le 10 juillet pour la troisième étape.